



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 25 MARS 2024

Délibération N° DEL31/2024

Affectation du résultat de fonctionnement 2021 Budget Annexe – Service Soins Infirmiers A Domicile

712

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	9
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 17h30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 15 mars 2024, se sont réunis Salle des Commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR.

Etaient présents :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Josette MARTIN, Valérie VERDIER-DAUTREME, Isabelle ANTORE, Nadine CHOLIN, Jacques DAUTREME, Nadine LEHOUX, Régine-Françoise MAILLET.

Etaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET (pouvoir à Mounir CHAKKAR), Christine PICARD, Caroline VABRE (pouvoir à Silvia COUSIN), Sophie WILLEMIN, Carine GENTIL, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN (pouvoir à Isabelle ANTORE), Philippe VISERY.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

Le Conseil d'Administration du 29 avril 2022 a approuvé le Compte Administratif du budget annexe du Service de Soins Infirmiers A Domicile qui fait ressortir le résultat administratif 2021 excédentaire d'un montant de **148 559.36 €** décomposé comme suit :

- Service de Soins Infirmiers A Domicile Personnes Agées : **137 770.04 €**
- Service de Soins Infirmiers A Domicile Personnes Handicapées : **10 789.32 €.**

Par notification du 12 octobre 2023, l'Agence Régionale de Santé me fait savoir qu'elle autorise le Centre Communal d'Action Sociale à affecter **148 559.36 €** au compte 111 aux financements des mesures d'exploitations non reconductibles.

Je vous propose donc de vous prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 sur l'exercice 2024 comme suit :

- Service de Soins Infirmiers A Domicile Personnes Agées : **137 770.04 €**
- Service de Soins Infirmiers A Domicile Personnes Handicapées : **10 789.32 €.**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Mounir CHAKKAR,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

Approuve l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 sur l'exercice 2024.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour le Président, par délégation de signature
Le Vice-Président
Du Centre Communal d'Action Sociale



Mounir CHAKKAR

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux
Et publication sur le site Internet de la Ville de Dreux le 28/03/2024

Accusé de réception en préfecture
028-262800584-20240325-DEL31-2024-DE
Date de télétransmission : 28/03/2024
Date de réception préfecture : 28/03/2024